

Réunion nationale de coordination de l'éducation et Atelier sur l'harmonisation des contributions communautaires à l'éducation des réfugiés au Tchad



Photo de groupe des participants à la reunion de coordination. Photo UNHCR/Yanik Y.

Par Nestor Masdé Heindaye

Snr Education Assistant

La salle de conférence du HCR à N'Djamena a abrité du 22 au 23 novembre 2017 la dernière réunion nationale de coordination des acteurs du secteur de l'éducation de l'année 2017.

Elle a été spécialement combinée à l'atelier sur l'harmonisation des contributions communautaires à l'éducation des réfugiés au Tchad. Ouvrant les travaux, l'administrateur principale en charge de la protection du HCR, M. Boniface Macharia Kinyanjui, a rappelé, à dessein, que « les communautés réfugiées et autochtones ont de plus en plus de

responsabilités à assumer et à assurer pour une éducation de qualité, équitable et inclusive ».

Durant les deux jours facilités par l'administrateur associé à l'éducation du HCR M. Yanik YANKEU Y., les trente-cinq (35) participants parmi lesquels des représentants des réfugiés venus des différents camps de l'Est, du Sud et du Lac ont échangé sur des questions importantes liées aux frais scolaires, aux constructions à base communautaire, à la participation communautaire au AGR/école et aux études supérieures. La rencontre a également connu la participation des cadres du Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion, des responsables de la société civile, d'un



Des travaux de groupe caractérisés par une participation active et productive

représentant du bailleur de fonds BPRM, des partenaires techniques du HCR et des points focaux de l'éducation des différents bureaux du HCR.

Lors de la restitution des travaux de groupe, le point relatif aux frais de scolarité a suscité beaucoup d'intérêts. Des échanges riches et constructifs qui ont débouché sur 13 recommandations dont celle relative aux frais de scolarité. Ainsi, il a été recommandé **d'appliquer, dans les écoles des camps/sites de réfugiés, dès la rentrée scolaire 2018/2019 la note circulaire N°011/PR/PM/MENFP/SEENCEFA/SG/DGEFS/2015 du 05 Novembre 2015 qui règlemente et fixe les frais scolaires, communément appelé frais d'Association des Parents d'Elèves (APE), à 1 000 XAF par élève et par an au primaire.** Les frais d'inscription des enfants à besoins spécifiques seront directement versés aux APE par le HCR via ses partenaires en cash transfert.

Pour mémoire, c'est un heureux dénouement d'un long processus qui a été entamé au mois d'août 2017 par des réunions préparatoires puis une évaluation participative d'août à septembre 2017 dans tous les camps de réfugiés sur les différents aspects de la contribution communautaire.

La Représentation du HCR au Tchad à l'instar de l'ensemble des acteurs humanitaires est résolument engagée sur la voie de la transition de l'urgence vers le développement.

Enclenché depuis 2012 sous l'impulsion du gouvernement du Tchad en collaboration avec le système des Nations Unies, ce processus a déjà permis l'intégration de certains services sociaux de base dont l'éducation par les écoles des camps de réfugiés de l'Est du Tchad.

L'harmonisation des contributions communautaires permettrait à terme de réduire les cas d'enfants hors système éducatif et aux communautés réfugiées de jouer un rôle prépondérant dans la gestion de l'éducation.